Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260521-DEL01MAI2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

MAIRIE de SAINT-GORGON

SÉANCE du 21 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13/05/2026, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. BREGER Guénaël, Maire de la commune.

Présents : BREGER Guénaël - MONNIER Marie-Claire – VOISIN Yoann - BERTHELOT-GUMIAUX Cécilia - COLOMBET Frédéric - MATHURIN Ophélie- GICQUEL Yohan- LE POTIER Laurent – MERCY Rémy

Absents excusés : MEHAT Marie-Joëlle (pouvoir à VOISIN Yoann)

Absents non excusés : BLAIN Sylviane

Secrétaire de séance : MATHURIN Ophélie

Vote POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n° 18-2026

OBJET : Devis clôture résidence Ty-Skol.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la clôture se situant sur les terrains des logements de la résidence Ty-Skol est à changer.

Trois devis ont été demandés :

Entreprise GUYON TP :	6287.50 € HT
Entreprise ALPA CLÔTURE :	4150.34 € HT
Entreprise Redon Clôture :	4634.73 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De retenir l'entreprise ALPA CLÔTURE pour un montant HT de 4150.34 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme

Le Maire, Le secrétaire

BREGER Guénaël MATHURIN Ophélie

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260521-DEL01MAI2026-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En préfecture de Vannes le 22 mai 2026

Et publication le 22 mai 2026